

Engagement Quartiers 2026



Programmation annuelle du Contrat de Ville de Troyes Champagne Métropole

Calendrier :

- **31 octobre** : date limite de l'envoi du pré projet à l'adresse : contratdeville@troyes-cm.fr
- **entre le 4 et le 21 novembre** : rencontres des porteurs de projets (organisées par Troyes Champagne Métropole et l'État)
- du 21 novembre jusqu'au **12 décembre à minuit** : dépôt des projets définitifs
 - o Pour Troyes Champagne Métropole : envoi par courrier ou par mail (contratdeville@troyes-cm.fr) du dossier de demande de subvention
 - o Pour l'État : dépôt sur la plateforme Dauphin

En annexe de cette note de cadrage : le dossier de présentation du projet

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au profit des quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, la politique de la ville est pilotée et coordonnée par l'État et Troyes Champagne Métropole, en coopération avec les communes concernées et l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

En 2024, le nouveau Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 a été élaboré avec les différents partenaires. Avec une géographie prioritaire renouvelée, cette nouvelle contractualisation a pour objectifs de s'adapter au mieux aux besoins des habitants. Les communes concernées par la politique de la ville ont élaboré des Projets de quartiers, sur la base des besoins des habitants identifiés lors de différents temps.

Afin de répondre aux objectifs du Contrat de Ville et de ses projets de quartier, l'État et Troyes Champagne Métropole lancent le programme « Engagement Quartiers 2026 ». Ce mode de soutien financier aux acteurs du Contrat de Ville est renouvelé, en laissant une part plus importante à la co-construction des projets dans la perspective d'une meilleure réponse aux besoins des habitants et aux enjeux des quartiers.

À l'échelle nationale, trois priorités ont été définies pour 2025 afin de mieux intégrer les quartiers urbains les plus défavorisés à la collectivité. L'objectif est de faire en sorte que les services publics, garantis par la République, répondent réellement aux besoins de leurs habitants.

La première est d'assurer l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires. La deuxième est d'assurer la tranquillité publique. C'est la condition pour que les autres actions portent du fruit. Enfin, le troisième objectif est de faciliter l'insertion professionnelle et de stimuler l'économie dans les quartiers prioritaires.

1. Les priorités du programme « Engagement Quartiers 2026 »

a. *Priorités générales concernant TOUS les projets*

Place des habitants : La politique de la ville est au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Dans ce programme, l'implication et la participation des habitants dans les projets déposés sont à rechercher : lors de l'élaboration, de l'identification des besoins, mais aussi de la construction et l'évaluation du projet. Les actions pourront :

- Être construites sur la base d'un diagnostic ou d'une idée développée avec les habitants,
- Être évaluées par les bénéficiaires du projet,
- Intégrer la démarche du « aller vers » les habitants pour favoriser l'accès aux actions et la connaissance du projet,
- Intégrer la promotion des réussites auprès des habitants des quartiers,
- ...

Différents formats de participation peuvent être construits, selon l'objectif du projet : groupe de discussion, sondages, ateliers participatifs, interviews, micro-trottoirs....

Des conseils citoyens et des associations d'habitants existent sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. N'hésitez pas à les solliciter et à leur présenter vos projets ! Nous pouvons vous aider à vous mettre en relation.

Conseils citoyens de l'agglomération troyenne : **Chantereigne | Montvilliers | Debussy | Jules-Guesde**

Associations d'habitants : **La Lisière | Maugout | Point du Jour**

Innovation / Expérimentation : la politique de la ville encourage les innovations et les expérimentations, et mobilise à ce titre des crédits spécifiques. Dans ce cadre, ce programme vise à financer le développement de **nouveaux projets** sur les quartiers, **répondant aux besoins des habitants**.

Le développement de nouveaux projets est encouragé et pourra être financièrement soutenu, en fonction de la pertinence de l'action.

Mixité : une attention particulière est accordée à la diversité des publics dans les actions co-financées. La mixité offre une éducation à la diversité et à l'ouverture d'esprit et permet de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale via les rencontres et les interactions.

Partenariat : le travail avec le maillage territorial existant (associations, autres porteurs de projets ou d'actions, partenaires institutionnels,) ainsi que le partenariat avec d'autres structures est à rechercher afin de développer des actions conjointes et/ou complémentaires. Il est également indispensable de réfléchir aux modalités de mobilisation du public, les habitants des quartiers prioritaires devant être majoritairement bénéficiaires des actions proposées.

Les priorités de l'État : Le Comité Interministériel des Villes (CIV) 2025 s'articule autour de trois axes majeurs (épanouissement des jeunes, sécurité et réussite économique), pensés pour apporter des

réponses ciblées, ambitieuses et efficaces aux défis actuels et futurs des quartiers prioritaires. Ces axes définissent la feuille de route stratégique du Gouvernement pour les prochaines années, en vue de garantir l'égalité des chances et la pleine participation de tous à la vie de la Nation.

Les actions devront favoriser le bien-vivre ensemble dans les quartiers ainsi que la **tranquillité publique**, notamment via la prévention.

En outre, elles devront contribuer à faire sortir les habitants de leurs quartiers, via notamment des **journées ou séjours culturels**. En été, les séjours tels que les « colos apprenantes », en partenariat avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative (SDJESVA) sont à prioriser.

En lien avec le CIV 2025, les temps extrascolaires devront, en priorité, mettre l'accent sur la maîtrise des programmes « **savoir nager en sécurité** » et « **savoir rouler à vélo** », avec pour objectif la certification.

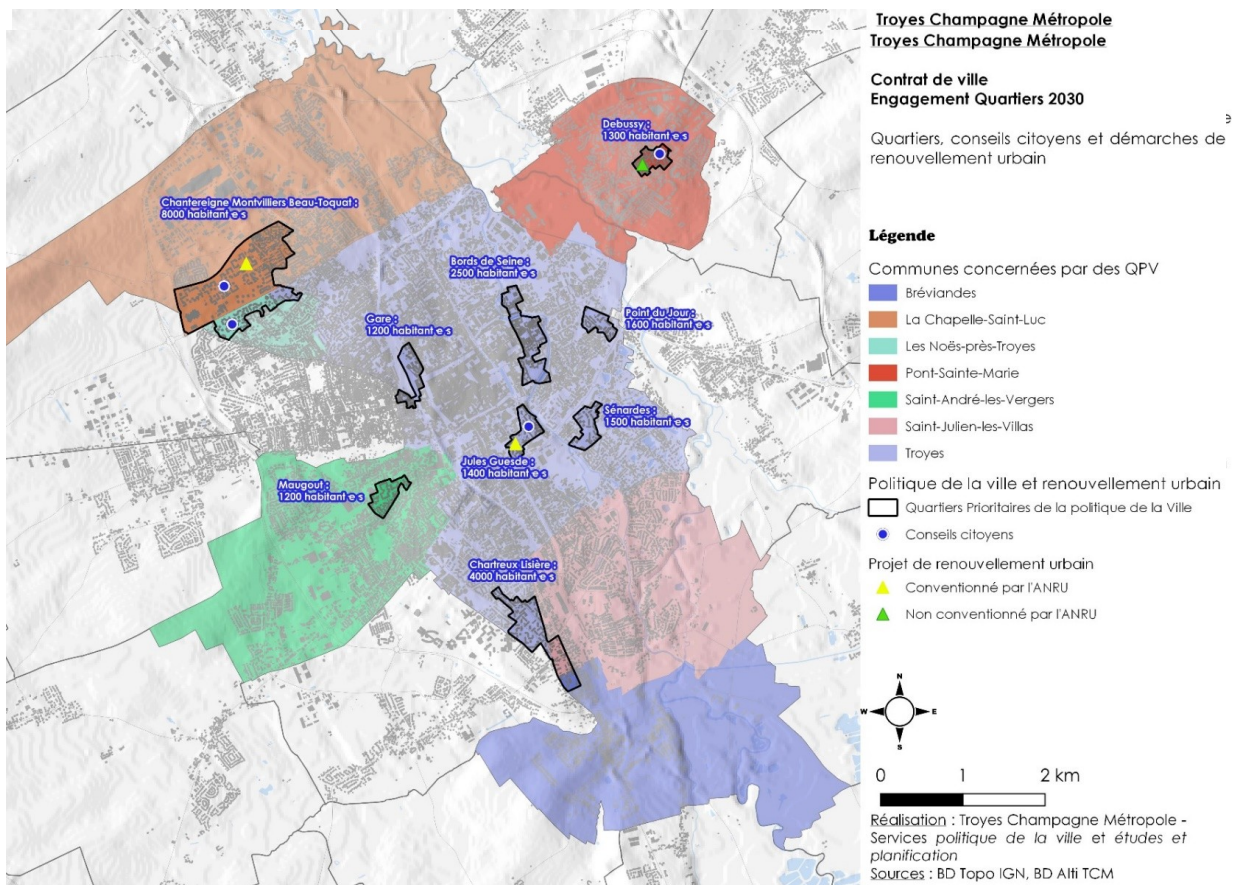
Par ailleurs, il est attendu des actions favorisant l'**employabilité, le lien avec les entreprises** ainsi que la promotion de la **poursuite d'études**, notamment par une découverte élargie des métiers.

Enfin, conformément aux priorités nationales, une attention particulière sera portée aux actions de **lutte contre l'illettrisme** qui cibleront parents et enfants dépourvus des compétences de base (lecture, écriture, calcul), essentielles pour la prévention de l'exclusion sociale.

Les actions proposées devront s'articuler avec le droit commun ainsi que les dispositifs déjà existants.

Territoires concernés : La politique de la ville est une politique territorialisée. Ce programme vise à soutenir des initiatives qui concernent des quartiers ciblés et leurs habitants.

Cartographie des QPV : 9 quartiers prioritaires sont identifiés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole : Bords de Seine, Chantereigne Montvilliers Beau-Toquat, Chartreux Lisière, Debussy, Gare, Jules-Guesde, Maugout, Point du Jour, Sénardes.



b. Priorités transversales à tous les quartiers

Parentalité : Le soutien à la parentalité est défini comme toute activité consistant à accompagner **les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant** (action d'écoute, de soutien, de conseils et d'information) ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents (article L214-1-2 du Code de l'action sociale et des familles). Il s'agit **d'accompagner les familles** pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

Dans le cadre de ce programme « Engagement Quartiers 2026 », les actions financées devront contribuer aux objectifs suivants :

- **Développer et améliorer les liens de confiance entre les parents et l'école** : redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent, pour favoriser l'ambition scolaire. Par ambition scolaire il est entendu la poursuite d'un parcours scolaire et/ou d'études choisi volontairement et non subi (se former, se qualifier).
En particulier sur les quartiers Debussy, Beau Toquat, Sénardes, Point du Jour, Chartreux, la Lisière, Maugout, Montvilliers
- **Parentalité numérique** : accompagner les parents et les enfants pour une relation saine, apaisée et maîtrisée face aux écrans ;
- **Développer des actions avec les parents hors du temps scolaire** en faveur de la progression des enfants, de leur développement personnel, de leurs pratiques culturelles et sportives favorisant leur épanouissement sur tous les temps de vie ainsi que l'ouverture sur la citoyenneté et sur l'autre.
En particulier sur les quartiers Debussy, Beau Toquat, Sénardes, Point du Jour, Chartreux, la Lisière, Maugout, Montvilliers

Santé : L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet de bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être.

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, les enjeux de santé concernent principalement l'accès aux soins, dans un contexte de démographie médicale en tension, une difficulté d'accès aux soins de premiers recours, une prévalence des affections longue durée pour le diabète, les cancers et les maladies cardiaques, ainsi qu'un vieillissement et une paupérisation de la population¹. Un nouveau Contrat Local de Santé de Troyes Champagne Métropole est adopté en 2025.

La précarité plus grande des habitants des quartiers prioritaires complexifie d'autant plus cette situation. Dans les QPV, l'état de santé ressenti est souvent plus dégradé. Le renoncement aux soins y est plus fréquent, et les pratiques préventives en santé sont moins présentes.

La santé mentale, grande cause nationale en 2025 sera un axe fort à prendre en compte dans les actions à développer en matière de santé sur l'ensemble des QPV.

La précarité plus grande des habitants des quartiers prioritaires complexifie d'autant plus cette situation. Dans les QPV, l'état de santé ressenti est souvent plus dégradé. Le renoncement aux soins y est plus fréquent, et les pratiques préventives en santé sont moins présentes.

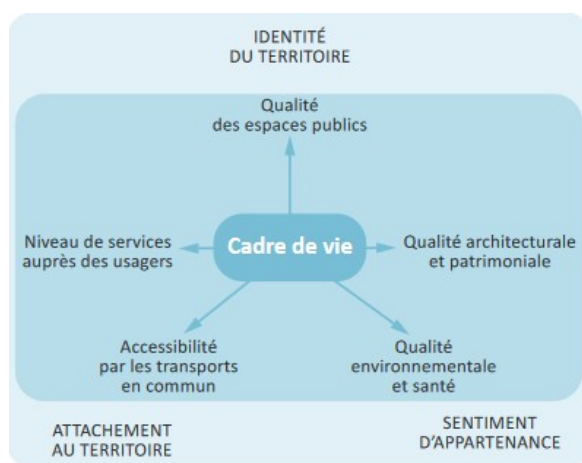
¹ Source : Diagnostic ARS Grand Est.

Les actions financées dans le cadre de ce programme « Engagement Quartiers 2026 » devront promouvoir l'accès aux droits et aux soins et les comportements favorables à la santé des habitants. Les objectifs pourront être de :

- **Mettre en place des actions de prévention en santé au sein des quartiers** (promotion du dépistage, de la vaccination, des bilans de santé, d'une alimentation saine...). La prévention en santé recouvre l'ensemble des actions qui visent à éviter ou à réduire les maladies, les risques et les conséquences négatives sur la santé (qu'elle soit physique ou mentale) ;
En particulier sur les quartiers Maugout, Montvilliers et Debussy
- **Renforcer la prise en compte de la santé mentale des habitants** : connaître, déstigmatiser, orienter ; mise en place de dispositifs d'accompagnement en santé mentale.
En particulier sur le quartier Debussy
- **Promouvoir l'activité physique en général et sportive en particulier pour tous et toutes**. L'action devra viser : les seniors, les publics sédentaires, les personnes porteuses de handicap, les femmes (le(s) public(s) visé(s) par l'action devront être détaillés dans le projet).
En particulier sur les quartiers Maugout, Montvilliers et Debussy

L'implication des habitants dans les projets est à rechercher, notamment dans le développement à la fois des compétences psychosociales, mais aussi du pouvoir d'agir des habitants en termes d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, etc.) et de comportements individuels (tabac, alcool, écran, etc.).

Cadre de vie / logement : L'aménagement durable vise à créer des cadres de vie harmonieux en prenant en compte les besoins et les aspirations de tous les habitants, tout en préservant les ressources naturelles.



L'attractivité des quartiers associe simultanément des objectifs (améliorer l'image des quartiers, attirer des habitants par choix, prévenir les phénomènes de relégation...) et des résultats (implanter de nouvelles activités, permettre l'arrivée de ménages moins défavorisés...). Elle permet d'apprécier si les diverses actions contribuent à réduire les phénomènes d'évitement de ces quartiers, et plus globalement, s'ils en améliorent ou non l'image auprès de leurs habitants et de la population tout entière².

² Source : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201202-synthese-quartiers-prioritaires.pdf>

Dans le cadre de ce programme « Engagement Quartiers 2026 », l'enjeu retenu concerne le développement de l'implication des habitants pour agir sur la qualité et l'image de leur quartier. Les actions financées devront contribuer aux objectifs suivants :

- **Développer l'implication des habitants dans leur quartier** : les actions menées doivent permettre de recenser les besoins des habitants afin de proposer des actions en adéquation avec ceux-ci (porte à porte, questionnaire, actions de la récolte de la parole des habitants...), et d'expérimenter des actions pour et avec les habitants.
En particulier sur les quartiers Jules Guesde (végétalisation et espaces inter-bâti), Montvilliers et La Lisière

- **Incivilités / propreté** : les incivilités sont des comportements non acceptables qui peuvent se produire dans l'environnement proche (prolifération de nuisibles, problématiques d'hygiène,) et les espaces publics (déchets, tags...) et ayant des conséquences négatives sur le vivre-ensemble. Une attention particulière est portée aux problématiques de déjections canines. L'action devra sensibiliser les habitants à cette question afin d'améliorer leur cadre de vie.
En particulier sur les quartiers Jules Guesde, Maugout, Montvilliers, Sénardes, Point du Jour et Chartreux

- **S'approprier les espaces communs** : les actions devront permettre d'accompagner l'appropriation des espaces publics (nouveaux ou anciens) par les habitants du quartier. L'objectif est de faire vivre les espaces publics des quartiers politique de la ville (espaces sportifs, de jeux, promenades, jardins partagés...), de favoriser la mixité des publics et d'avoir un usage partagé de ces espaces, notamment par des moments de partage.
En particulier sur les quartiers Chantereigne, Montvilliers, Gare (parvis de la gare, Bowl, Parc des 2 Rives, placette Bertauche...), Jules Guesde, Maugout, Sénardes, Point du Jour et Chartreux

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIORITÉS TRANSVERSALES
DU PROGRAMME « ENGAGEMENT QUARTIERS 2026 »
(applicables à tous les QPV)**

Thématique	Priorité
Parentalité	Développer et améliorer les liens de confiance entre les parents et l'école
	Accompagner les parents et les enfants pour une relation saine et apaisée face aux écrans
	Développer des actions avec les parents hors du temps scolaire en faveur du développement des enfants
Santé	Mettre en place des actions de prévention en santé au sein des quartiers
	Renforcer la prise en compte de la santé mentale des habitants
	Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et toutes
Cadre de vie / Logement	Développer l'implication des habitants dans leur quartier
	Incivilités / propreté
	S'approprier les espaces communs

b. Priorités spécifiques à chaque quartier

Dans le cadre du Contrat de Ville, chaque commune a développé un projet de quartier en fonction des besoins identifiés des habitants. Le programme « Engagement Quartiers 2026 » prend appui sur ces spécificités. Un projet peut être déposé s'il répond à une des priorités spécifiques suivantes :

MAUGOUT (Saint-André-les-Vergers)

Santé	1) Développer des actions autour de l'accès à une alimentation saine
	2) Favoriser la découverte de la pratique artistique
Accès aux droits	1) Faciliter l'accès aux droits par des actions d'accompagnement des démarches administratives (lutte contre la fracture numérique et favoriser l'autonomie dans l'accès au numérique)
	2) Continuer de répondre aux besoins et attentes des seniors en partant de l'Analyse des Besoins Sociaux (veille sociale, lutte contre l'isolement, adaptation des logements...)
Cadre de vie	1) Maintenir les propositions d'animation culturelle et sportive dans l'espace public afin de rompre l'isolement
	2) Maintenir les actions pour lutter contre le sentiment d'insécurité et garantir un cadre de vie agréable et apaisé
	3) Lutter contre la précarité énergétique par des informations sur la maîtrise des dépenses
	4) Accompagner les habitants et informer sur les nouvelles modalités de tri des déchets

DEBUSSY (Pont-Sainte-Marie)

L'accompagnement à la réussite éducative et l'aide à la parentalité	1) Favoriser l'accès aux droits et aux démarches pour les familles
	2) Accompagner la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes
Répondre aux besoins en santé des habitants : La santé pour tous	1) Favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous, et à une alimentation saine et durable
La participation des habitants (re-qualification urbaine)	1) Soutenir la vie de quartier et l'animation socio-culturelle
	2) Lutter contre l'isolement et favoriser les initiatives en faveur du lien social et l'expression de chacun et chacune
Améliorer l'employabilité	1) Permettre l'accès aux modes de garde et à la mobilité pour les parents en recherche d'emploi
	2) Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes, mobiliser les dispositifs de recherche de stages – volet orientation

CHANTEREIGNE (La Chapelle Saint-Luc)

A nous les espaces publics	1) Favoriser les déplacements (doux), encourager les liaisons interquartier (passer d'un espace public à un autre)
	2) Multiplier, réinventer les propositions d'animations sur l'espace public : artistiques, festives, sportives...
Se connaître pour s'entraider - Développer l'interconnaissance des acteurs du territoire en matière de solidarités pour :	1) Identifier les publics et rompre l'isolement, répondre à leurs besoins
	2) Faire vivre toute forme d'entraide entre les habitants
Mes droits, j'y ai le droit	1) Soutenir et développer les actions autour de l'accompagnement administratif
	2) Accompagner à la mobilité pour réaliser toutes les démarches du quotidien
	3) Accéder à l'autonomie et à l'indépendance (accès à la langue, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme)

MONTVILLIERS (Les Noës-près-Troyes)

Emancipation - En route vers l'autonomie	1) Amplifier l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture
	2) Poursuivre la formation à la sécurité routière
	3) Faciliter l'accès aux droits et lutter contre la précarité
Transitions - Ma ville, mon quotidien !	1) Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social par des actions favorisant la mixité et le bien vivre ensemble, construits en concertation avec les habitants
Sécurité publique - Pas de quartier pour la tranquillité	1) Poursuivre la qualité de vie dans le quartier par des actions d'information et de prévention sur les espaces publics (mail) et en pied d'immeuble
	2) Préserver et transmettre le devoir de mémoire

BEAU TOQUAT (Troyes)

Renforcer la présence des services de proximité et des associations	1) Promouvoir les dispositifs d'accès au droit
	2) Garantir la continuité de la présence de proximité
Favoriser le lien social et le bien vivre ensemble	1) Mettre en place des animations socio-culturelles, notamment en pied d'immeuble

JULES GUESDE (Troyes)

Améliorer le cadre de vie et le vivre ensemble sur la partie pérenne du quartier	1) Faire émerger les initiatives citoyennes concourant à la végétalisation et l'amélioration des espaces Inter-bâti
Accompagner les jeunes vers l'autonomie	1) Proposer une offre sportive et culturelle encadrée et adaptée aux tranches d'âges
	2) Susciter les découvertes à l'extérieur du quartier
	3) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social

SENARDES (Troyes)

Apaiser les espaces publics et favoriser le vivre ensemble	1) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social
Accompagner les jeunes vers l'autonomie	1) Participer à la dynamique de l'espace Ados du quartier
	2) Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les 16-25 ans dans leur insertion socio-professionnelle
Renforcer la visibilité des services publics de proximité	1) Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits

POINT DU JOUR (Troyes)

Apaiser les espaces publics et favoriser le vivre ensemble	1) Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et associatives
	2) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social
Accompagner les jeunes vers l'autonomie	1) Proposer des espaces, une offre sportive et culturelle encadrés et adaptés aux tranches d'âges, notamment aux pré-adolescents et adolescents
	2) Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les 16-25 ans dans leur insertion socio-professionnelle
Renforcer la visibilité des services publics de proximité	1) Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits

GARE (Troyes)

Un quartier agréable et dynamique	1) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social
-----------------------------------	---

BORDS DE SEINE (Troyes)

Un quartier agréable et dynamique	1) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social
-----------------------------------	---

CHARTREUX (Troyes)

Apaiser les espaces publics et favoriser le vivre ensemble	1) Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et associatives
	2) Lutter contre l'isolement et encourager les initiatives en faveur du lien social
Accompagner les jeunes vers l'autonomie	1) Participer à la dynamique de mise en place d'un espace Ados sur le quartier
	2) Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les 16-25 ans dans leur insertion socio-professionnelle
Garantir l'égalité et lutter contre les discriminations	1) Rendre plus visibles les institutions, les services publics, les faire connaître des habitants
	2) Agir pour l'égalité Femmes-Hommes (Point conseil emploi, action de sensibilisation et de prévention...)

LA LISIERE (Bréviandes – Saint-Julien-les-Villas)

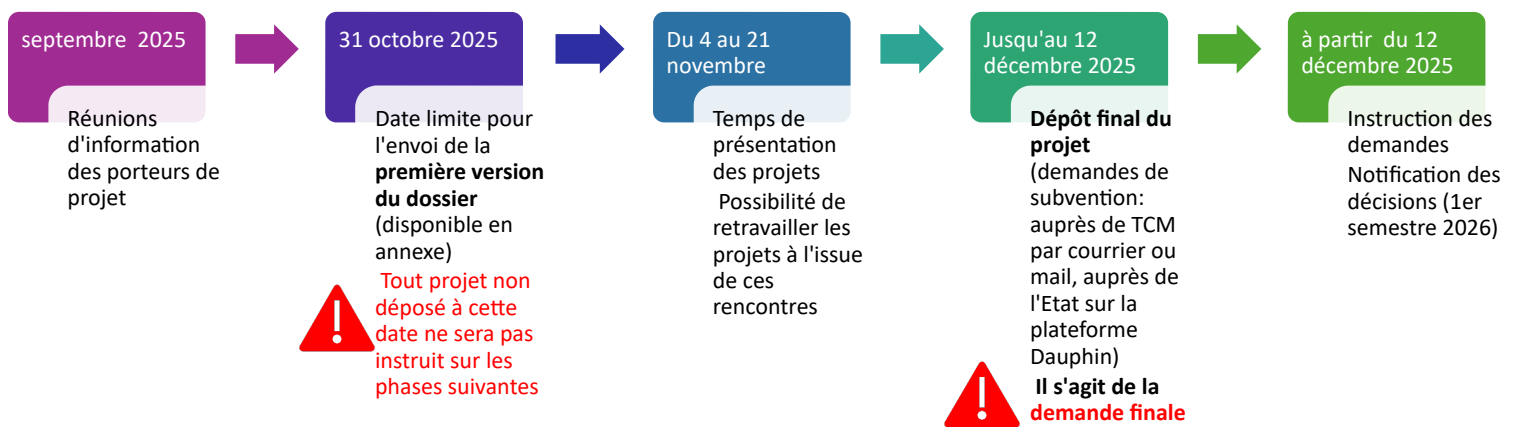
Développer de la médiation sociale de proximité	Soutenir les habitants, notamment les personnes éloignées des institutions, en favorisant la présence dans le quartier de permanences, associations, institutions...
	Favoriser le développement du quartier vers l'extérieur
Rendre le quartier plus accueillant	Développer des espaces potagers et plantation d'arbres fruitiers accessibles
	Valoriser le tissu associatif et l'engagement bénévole à travers l'organisation d'un évènement festif multi-partenarial dans le quartier
	Lutter contre la précarité et l'isolement des habitants, avec une attention particulière pour les seniors
	Développer des actions d'insertion numérique
	Poursuivre des actions en faveur de la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

2. Modalités d'organisation du Programme Engagement Quartiers 2026

a. Calendrier

Le programme se déroule en plusieurs temps :

1. **D'ici le 31 octobre 2025** : l'envoi du dossier complété³ servant de base aux échanges entre le porteur de projet et les partenaires institutionnels. Les projets sont à envoyer par mail d'ici le 31 octobre 2025 à l'adresse suivante : contratdeville@troyes-cm.fr
2. **Entre le 4 et le 21 novembre 2025** : organisation de rencontres partenariales avec le porteur de projet. L'organisation de ces temps est à la charge de Troyes Champagne Métropole et de l'État.
3. A la suite de ces échanges avec les partenaires, le dépôt de la demande de subvention finale (auprès des différents co-financeurs) est à effectuer **jusqu'au 12 décembre 2025**.



Troyes Champagne Métropole et l'État se réservent néanmoins la possibilité de lancer un appel à projet complémentaire en cours d'année, pour répondre à des besoins ou des territoires non couverts.

b. Non-recevabilité des dossiers

Après réception des projets, Troyes Champagne Métropole et l'État n'étudieront pas les dossiers s'ils relèvent d'une des caractéristiques suivantes :

- Une réponse hors délai,
- Une réponse n'utilisant pas le dossier de demande (annexe 1),
- Une réponse ne respectant pas les attendus du programme détaillés à l'article 1,
- Pour Troyes Champagne Métropole, une réponse qui ferait l'objet de financements croisés.

Les candidats seront informés de la non-recevabilité de leur dossier.

Tout candidat qui ne se rendrait pas disponible aux entretiens sera écarté. En cas de dépôt d'un dossier final, celui-ci ne sera pas instruit.

³ Modèle en annexe

c. Conditions d'éligibilité

Priorités du Contrat de Ville : tout projet déposé dans le cadre du présent programme doit s'inscrire au sein des priorités d'intervention définies. Tout projet ne s'inscrivant pas dans une de ses priorités ne sera pas financé.

Pour Troyes Champagne Métropole, les projets relevant de la maîtrise de la langue française ou des contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS) seront étudiés hors cadre programme « Engagement Quartiers 2026 ».

Porteurs de projet : ce programme s'adresse à toute personne morale de droit privé ou public (associations, communes, CCAS, GIP etc) **ayant au moins 1 an d'existence**.

Troyes Champagne Métropole ne pourra intervenir financièrement qu'auprès des associations.

d. Le budget du projet

Règles à respecter dans le montage du budget prévisionnel de l'action :

- ❖ Le budget doit être **équilibré** (en dépenses et en recettes) et **sincère** (en fonction des besoins de l'action)
- ❖ Ne pas dépasser 80 % de financements publics (État, collectivités territoriales)
- ❖ Le financement de l'État au titre du BOP 147 n'excédera pas 50 % du montant total du projet, hors contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, mise à disposition de salle ou de matériel etc). Il est à noter que ce financement ne prendra en compte qu'une partie des charges de personnel directement liées à l'action proposée.
- ❖ **Pour les projets déposés auprès de Troyes Champagne Métropole, ne pas solliciter conjointement de financements auprès des communes, y compris en nature, pour le même objet** (mise à disposition gratuite de salle et de personnel par exemple)
- ❖ Montant minimal des demandes de subvention :
 - Pour Troyes Champagne Métropole, la demande de subvention doit être au moins de 500€
 - Pour l'État, la demande doit être au moins de 1 000€
- ❖ Les projets devront se dérouler en année civile.

e. Modalités de dépôt des projets

Analyse des projets : Des temps de rencontre avec les porteurs de projet seront organisés entre le 4 et le 21 novembre 2025, sur la base des projets envoyés (annexe 1). Ces temps seront organisés par Troyes Champagne Métropole, qui prendra attache si nécessaire auprès de chaque structure ayant envoyé un projet.

Lors de ces temps de présentation obligatoires, des représentants de partenaires signataires du Contrat de Ville pourront être présents pour participer aux échanges selon les thématiques concernées (CAF, Département, bailleurs sociaux, ...).

Modalités de dépôt des demandes de subventions :

- ❖ Lors du premier dépôt (avant le 31 octobre 2025) : seul le dossier (annexe 1) est à renvoyer à l'adresse contratdeville@troyes-cm.fr
- ❖ Lors du dépôt définitif (entre le 21 novembre et le 12 décembre 2025) : les porteurs de projet devront déposer leur demande de subvention selon les modalités propres à l'État et à Troyes Champagne Métropole. **Les éléments déposés doivent être les mêmes pour Troyes Champagne Métropole et l'État.**
 - Pour Troyes Champagne Métropole : envoi par courrier ou par mail (contratdeville@troyes-cm.fr) du dossier de demande de subvention et des pièces justificatives
 - Pour l'État : dépôt sur la plateforme Dauphin

Les modalités de dépôt sont les suivantes :

Pour Troyes Champagne Métropole	Pour l'État (BOP 147)
<p>Votre demande de subvention à Troyes Champagne Métropole doit être impérativement remplie sur le dossier téléchargeable : https://troyes-champagne-metropole.fr/habiter vivre/politique-de-la-ville/appe l-a-projets/ ou à solliciter à l'adresse suivante : contratdeville@troyes-cm.fr</p> <p>Vous devez transmettre par courrier postal à Troyes Champagne Métropole ou par messagerie à contratdeville@troyes-cm.fr :</p> <ul style="list-style-type: none">- le dossier de demande de subvention complété et signé,- les pièces justificatives, indiquées dans le dossier de demande de subvention. <p>IMPÉRATIF : votre structure doit avoir au moins un an d'existence.</p>	<p>Saisie du dossier sur le portail DAUPHIN de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via le site https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/</p> <p>Les porteurs doivent avoir créé leur compte et saisir leur demande en ligne sur ce portail. Les membres d'un organisme qui interviennent dans le portail DAUPHIN doivent disposer d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels.</p> <ul style="list-style-type: none">- Lors de la saisie du dossier, les porteurs de projets peuvent procéder à la signature électronique de l'attestation sur l'honneur.- Les demandes de subvention peuvent être dupliquées.- Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101 . Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.- Le budget prévisionnel (plan de financement) doit être rempli avec la plus grande attention car la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement. Dans la partie PRODUITS, compte 74 - « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », il convient donc de saisir 10-ÉTAT-POLITIQUE-VILLE pour solliciter le service en charge de la

politique de la ville de l'État. Pour plus d'informations, contacter Monsieur Gentilhomme à la DDETSPP de l'Aube (coordonnées p.15).

- Le dossier saisi sur le portail DAUPHIN de l'ANCT doit être transmis aux financeurs sollicités.

Pour que votre demande soit recevable sur DAUPHIN, vous devez rattacher les pièces justificatives réglementaires en les scannant :

- statuts,
- liste des dirigeants,
- comptes annuels (bilan et compte de résultats),
- rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant),
- justificatif du compte signataire,
- RIB
- budget prévisionnel de la structure.

Si vous déposez d'autres demandes en 2025, il est inutile de les joindre à nouveau, hormis le budget prévisionnel de la structure.

Complétude des dossiers définitifs : pour pouvoir être instruites, les demandes transmises devront être **complètes** (demande de subvention **et** pièces administratives) entre le 21 novembre et le 12 décembre 2025.

Après la réalisation de l'action :

- ❖ Le **bilan** des actions conduites doit être transmis selon les modalités définies :
 - avant le **30 juin 2027** sur Dauphin,
 - pour Troyes Champagne Métropole, 6 mois après la réalisation de l'action, en renvoyant (par mail à contratdeville@troyes-cm.fr) le modèle de bilan disponible sur le site internet.
- ❖ Conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et à l'article 112 de la loi du 13 décembre 1945, toute association, société ou collectivité, qu'elle soit privée ou publique, bénéficiant d'une subvention de l'État, peut être **contrôlée sur ses actions** par les services de l'État, et doit donc faciliter ce contrôle, que ce soit sur pièces ou sur place. Tout manquement ou refus de communication de documents peut entraîner le reversement de la subvention au Trésor public.

RÉFÉRENTS POLITIQUE DE LA VILLE À CONTACTER

Villes	Troyes Champagne Métropole	État
<p>Ville de Troyes (contacter les deux référentes)</p> <p>Léa CAMPESTRINI 03 25 70 47 68 lea.campestrini@ville-troyes.fr</p> <p>Sandy HIDOUX 03 25 70 47 57 sandy.hidoux@ville-troyes.fr</p>	<p>Solène PEYRON</p> <p>Cheffe de service Politique de la ville 03 25 45 27 65 contratdeville@troyes-cm.fr</p>	<p>Ludy MANUEL</p> <p>Chef de service Intégration et Politique de la Ville (DDETSPP) 03 25 71 11 71 ludy.manuel@aube.gouv.fr</p>
<p>Ville de La Chapelle Saint-Luc</p> <p>Olivia BRULEFERT 03 25 71 63 36 o.brulefert@la-chapelle-st-luc.eu</p>	<p>Steve ROUSSEL</p> <p>Chargé de mission Cohésion sociale 03 25 72 37 68 contratdeville@troyes-cm.fr</p>	<p>Sébastien MAILLY</p> <p>Délégué du Préfet 03 25 42 35 31 sebastien.mailly@aube.gouv.fr</p>
<p>Ville de Pont-Sainte-Marie</p> <p>Mathieu VAILLOT 03 25 41 97 91 mathieu.vaillot@pont-sainte-marie.fr</p>	<p>Claire DONI</p> <p>Administratif et financier 03 10 72 12 31 contratdeville@troyes-cm.fr</p>	<p>Paul-Emile GENTILHOMME</p> <p>Responsable administratif et financier (DDETSPP) 03 25 70 48 52 paul-emile.gentilhomme@aube.gouv.fr</p>
<p>Ville de Saint-André-les-Vergers</p> <p>Marie-Pierre PARES 06 18 72 06 20 mppares@orange.fr</p>		<p>Fannie DOLLAT</p> <p>Chargée de mission Politique de la Ville (DDETSPP) 03 25 80 03 07 fannie.dollat@aube.gouv.fr</p>
<p>Ville Les Noës-Près-Troyes</p> <p>Karine HUSSON 03 25 74 59 69 karine.husson@lesnoes.com</p>		<p>Pour toute question</p> <p>Adresse générique du service Intégration et Politique de la Ville de la DDETSPP :</p> <p>ddetspp-ipv@aube.gouv.fr</p>
<p>Villes de Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes</p> <p>Mina EL RHARBI 03 25 71 79 30 m.elrharbi@saintjulienlesvillas.fr</p>		